



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1429
13 décembre 2004

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Soixantième session

22-25 février 2005

(Point 12 de l'ordre du jour provisoire)

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Rapport du Président du Groupe d'experts

1. Depuis la cinquante-neuvième session de la Commission, le Groupe d'experts du programme de travail a tenu 14 réunions entre mars et décembre 2004. Il a été appelé à examiner un ensemble de questions et à formuler des recommandations pour certaines d'entre elles. Les questions sont les suivantes:
 - la réforme de la CEE ;
 - la coopération avec l'OSCE ;
 - les activités de coopération technique;
 - les procédures de planification de programme de travail;
 - les descriptifs de programme 2006-2007.
2. M. Edgars Kalniņš, de la Mission permanente de Lettonie, a été élu Vice-président du Groupe d'experts.

1. Réforme de la CEE-ONU

3. Le processus de renforcement de la CEE-ONU, afin d'améliorer sa capacité à faire face aux défis anciens et nouveaux dans un environnement en changement a continué à retenir l'attention des États Membres à différents niveaux, y compris dans le cadre du Groupe d'experts. Au moins trois initiatives complémentaires sont à noter.
4. En premier lieu, au niveau stratégique, la Commission a décidé lors de sa cinquante-neuvième session, de faire établir un rapport détaillé sur l'état de la CEE-ONU et a chargé le Groupe d'experts d'organiser la mise en oeuvre de cette décision. Ce rapport devrait formuler des

recommandations pour déterminer les modifications à apporter à son rôle, à son mandat et à ses fonctions, à la lumière des transformations survenues dans l'architecture institutionnelle européenne depuis la création de la CEE-ONU, il y a près de 60 ans. Il devrait aussi se conformer à la volonté exprimée par les États membres d'éviter les doubles emplois et de veiller à ce que les organisations intergouvernementales coopèrent, se complètent et réalisent des gains d'efficacité. Dans cette perspective, le Groupe d'experts a mis au point avant la fin mai les termes de référence du rapport, un budget et une liste restreinte de possibles auteurs. La Commission a adopté les termes de référence et a demandé au Président de la Commission, au Président du Groupe d'experts et à la Secrétaire exécutive, de déterminer conjointement, à partir de la liste restreinte, quelle équipe d'auteurs devrait être chargée de la préparation de ce rapport. La sélection finale des auteurs ayant nécessité plusieurs discussions approfondies et la collecte des contributions volontaires ayant rencontré des difficultés que le fort appui des États membres à ce projet, tel qu'exprimé lors de la cinquante-neuvième session de la Commission, ne laissait pas présager, il ne sera pas possible de présenter le rapport final lors de la soixantième session de la Commission. Il est prévu à ce stade que les auteurs du rapport commencent leur travail début 2005.

5. En second lieu, lors de sa cinquante-neuvième session, la Commission a approuvé la recommandation E/ECE/1415/Add.1, présentée par le Groupe d'experts et visant à introduire un système d'évaluation biennale qui devrait être conduit par les organes subsidiaires principaux. Afin de faciliter la mise en oeuvre par ces derniers d'un tel système d'évaluation, la recommandation prévoit que le secrétariat prépare un guide de base sur les méthodes d'évaluation que chaque organe subsidiaire principal pourra utiliser pour conduire sa propre évaluation. Le guide est actuellement en cours de préparation et le Groupe d'experts est prêt à soutenir les efforts du secrétariat pour finaliser ce guide.

6. Troisièmement, un travail de redéfinition des activités dans le domaine de l'analyse économique est également en cours. Le secrétariat a présenté au Groupe d'experts un document sur ses vues à ce sujet, puis recueilli les réactions préliminaires des États membres. Le Groupe d'experts a déjà traité certains éléments relatifs à cette redéfinition dans le cadre du processus budgétaire 2006-2007; d'autres éléments liés aux orientations structurelles dans ce domaine seront traités dans le cadre du rapport détaillé sur l'état de la CEE/ONU.

II. Coopération avec l'OSCE

7. Les discussions au sein du Groupe d'experts ont permis aux États membres d'échanger leurs vues sur la coopération avec l'OSCE ainsi que de participer à la définition du cadre dans lequel cette coopération se déroulera. Le Groupe se réjouit de ce que la signature d'un *Memorandum of Understanding* entre les Secrétariats de l'OSCE et de la Commission ait pu avoir lieu le 6 décembre 2004 à l'occasion de la session annuelle du Conseil Ministériel de l'OSCE. Il considère en outre que la discussion sur la programmation des activités résultant de ce document devra se poursuivre le moment venu.

III. Activités de coopération technique

8. Afin de faciliter la prioritarisation des activités de coopération technique, la Commission avait, lors de sa cinquante-neuvième session, approuvé un nouveau mécanisme qui confie au Groupe d'experts la fonction d'établir un ordre de priorité entre les domaines considérés par les

organes subsidiaires principaux comme insuffisamment financés et, sur cette base, de recommander éventuellement des domaines où des fonds n'ayant pas d'attribution spécifique pourraient être alloués. En outre, le Groupe d'experts pourrait demander au secrétariat de soumettre, en consultation avec les pays, des propositions de projets dans les domaines auxquels le Groupe d'experts estime que des fonds devraient être attribués. Dans ce contexte une première réunion dédiée à la coopération technique s'est déroulée en automne. Elle a notamment permis aux Conseillers régionaux de présenter leurs activités aux États Membres.

IV. Procédures de planification du programme de travail

9. L'optimisation de la procédure de programmation budgétaire a été l'une des priorités identifiées dans le rapport du président pour la cinquante-neuvième session. Dans ce domaine, le Groupe d'experts a poursuivi les travaux entamés en 2003 sur la base d'un projet préparé par le secrétariat pour améliorer le processus permettant de déterminer les descriptifs de programme et de les adapter aux nouvelles procédures entrées en vigueur en 2004. Ces procédures prévoient une première phase pour définir les orientations stratégiques et les réalisations attendues (plan biennal) et une deuxième phase pour définir les produits escomptés (descriptifs de programme). En s'appuyant sur les travaux de 2003, les discussions au sein du Groupe ont permis des ajustements tenant compte des nouvelles exigences, ce qui devrait permettre de présenter une recommandation à l'adresse de la Commission lors de sa soixantième session annuelle.

V. Préparation des descriptifs de programme 2006-2007 du secrétariat de la Commission

10. Conformément au mandat établi dans le Plan d'action de 1997, le Groupe d'experts a analysé les descriptifs de programme pour le budget 2006-2007 de la Commission économique pour l'Europe. Un dialogue intense s'est développé avec le secrétariat, concrétisé entre autres par des informations complémentaires aux descriptifs de programme et par les présentations des directeurs des divisions chargées de la mise en oeuvre des neuf sous-programmes de travail de la CEE-ONU. Ce processus a permis au Groupe d'experts d'élaborer un ensemble de recommandations portant, entre autres, sur l'identification de domaines de haute priorité et sur les mesures en termes de ressources permettant de les satisfaire. Ces recommandations ont été adoptées par la Commission lors de sa session ad hoc en décembre 2004.

VI. Conclusion et activité future

11. La présidence du Groupe d'experts note avec satisfaction que la qualité du dialogue entre secrétariat et États membres a fait des réunions du Groupe d'experts un élément important dans la communication entre États, ainsi qu'entre les États et le secrétariat. Au moins deux des priorités définies pour 2004 vont, selon l'avis de la présidence, rester à l'ordre du jour en 2005: d'une part la mise en oeuvre des décisions prises par la Commission lors de ses récentes et prochaines sessions et, d'autre part, la continuation du processus de réforme. En particulier, l'accompagnement des auteurs du rapport sur l'état de la CEE/ONU selon le mandat défini dans les *Termes de référence* pourrait être l'une des tâches les plus importantes lors du premier semestre 2005, si l'option de confier cette tâche au Groupe d'experts est retenue.
